

LOISIRS

Covid-19 : le pass sanitaire exigé pour certaines animations et équipements de la ville de Brest

Mis en ligne le **Wednesday 21 July 2021**

Suite aux annonces gouvernementales, la ville de Brest et Brest métropole mettent en oeuvre l'obligation du pass sanitaire à l'entrée de de la médiathèque des Ateliers des Capucins, ainsi que pour accéder aux concerts en extérieur, spectacles de rue et cinés en plein air organisés sur Brest cet été.



Mise à jour du 9 août : Le passe sanitaire évolue. Pour en savoir plus sur les modalités d'application, nous vous invitons à consulter [notre page "Consignes sanitaires"](#)

Il faudra désormais être muni d'un pass sanitaire en règle pour accéder à différentes animations et propositions culturelles sur Brest cet été. Une mesure prise en application du décret gouvernemental mettant en place le pass sanitaire.

"Approche pragmatique"

Paru le 20 juillet, le décret a laissé peu de temps pour se retourner. Néanmoins, les élus et services de Brest et Brest métropole sont parvenus à une doctrine claire dans l'application de l'obligation du pass sanitaire. *"Nous avons eu une approche extrêmement pragmatique, pour apporter notre pierre à l'édifice et **contribuer au maximum à ce que l'épidémie ne continue pas à progresser, tout en permettant aux habitants de continuer à profiter, dans la mesure du possible, des offres estivales**"*, résume Karine Coz-Elleouet, 1ere adjointe au maire de Brest.

Etablissements recevant du public

- > Certains équipements gérés par la ville de Brest ne disposent pas d'une capacité d'accueil supérieure à 49 personnes, et ne sont pas donc **pas concernées par le pass sanitaire. c'est notamment le cas de la Tour Tanguy, ou de l'Abri Sadi Carnot.**
- > Les équipements gérés par la ville et disposant d'une **jauge d'accueil supérieure à 50 personnes voient cette jauge abaissée à 49 personnes**, et ne nécessiteront donc **pas de pass sanitaire**. C'est entre autres le cas pour le musée des Beaux-arts, les piscines métropolitaines en régie, les gymnases et salles de sport, les médiathèques de quartier, la maison des associations ou encore la salle réservée à l'exposition des Peintres officiels de la marine à la médiathèque des Capucins.
- > **Seule l'entrée à la médiathèque François Mitterrand - Les Capucins verra s'appliquer l'obligation de présentation du pass**, en raison de sa capacité d'accueil.

Les événements en plein air sans pass

La ville de Brest a organisé pour l'été un certain nombre de **propositions sportives en plein air**. Leur fréquentation restant modeste et leur pratique étant en extérieur sans contrôle d'accès, elles ne sont **pas concernées par le pass sanitaire** (Aquaventure au Moulin Blanc, Vendredis du sport, Opération Savoir nager à la piscine de Recouvrance puis aux Ateliers des Capucins).

Les événements en plein air avec pass

Les animations culturelles et artistiques proposées notamment dans le cadre d'[Un été à Brest](#) donnent, elles, lieu à un périmètre fermé, et un contrôle d'accès. **Elles rentrent ainsi dans le cadre de l'exigibilité du pass**. Sont ainsi concernés dans les jours à venir : les concerts Pold'air, les spectacles de rue organisés en lien avec Le Fourneau, les concerts organisés au Jardin des explorateurs, ou encore les cinés en plein air.

Mesures transitoires, en attendant la rentrée

L'ensemble de ces mesures ont été prises dans l'attente de la promulgation d'une loi dédiée, attendue pour la fin du mois. *"**Aujourd'hui, tout doit être fait pour essayer de freiner l'épidémie. Et la collectivité décline ainsi les mesures de l'Etat, en étroit lien avec ses services. Nous verrons ensuite comment la situation évolue, notamment pour la rentrée**"*, souligne Karine Coz-Elleouet.

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo





HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h30-17h30
Samedi : 9h-12h

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h30-17h30
Samedi : 9h-12h